



REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents  
 Au Conseil municipal : 15  
 En exercice : 15  
 Présents : 15

**SEANCE DU MERCREDI 10 MAI 2023**

L’an deux mille vingt-trois, le mercredi 10 Mai, à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de José NUNES, Maire.

**Présents** : José NUNES, Christophe MAURIES, Marie-Florence FARAL, Didier MAHOUX, Jean-Bernard CEBE, Thierry CAUSSE, Nicolas CAUSSE, Mathieu LAFON, Julien AMALRIC, Laura GANSEMAN, Catherine AURIOL, Hélène VA, Pierre MONTENEGRO, Thierry ZANARDO, Sabine GORSSE

**Absents et excusés** :

Date de la convocation : 27/04/2023  
 Date d’affichage : 27/04/2023

M. Nicolas CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

**Objet : Tarifs d’achat des boissons**

Monsieur le Maire détaille au Conseil municipal la proposition commerciale pour la fourniture des boissons suivantes pour le débit de boissons communal de 4<sup>ème</sup> catégorie « BAR’OC », situé Place René Cassin 81570 FREJEVILLE :

<b><u>BOISSONS SANS ALCOOL</u></b>		<b><u>BOISSONS ALCOOLISEES</u></b>			
<b>BOISSONS DU 1<sup>ER</sup> GROUPE</b>	<b>Prix de vente TTC</b>	<b>BOISSONS DU 3<sup>EME</sup> GROUPE</b>	<b>Prix de vente TTC</b>	<b>BOISSONS DU 5<sup>EME</sup> GROUPE</b>	<b>Prix de vente TTC</b>
COCA-COLA	0.96 €	FUT CELTPILS 30 L	82.00€	RICARD 100CL	19.95 €
ORANGINA	0.93 €	BIERE BLANCHE 33cl	1.91 €	WHISKY CLAN CAMPBELL 70CL	13.90 €
LIPTON ICE TEA	0.96 €	BIERE AMBREE 33cl	2.00 €		
PERRIER	0.90 €	LEVERETTE CHERRY 33cl	1.70 €		



SIROP DE GRENADINE 100CL	3.13 €	LEVRETTE PECHE 33CL	1.83 €		
SIROP DE CITRON	4.39€	CUBI VIN	5.00 €		
SIROP DE MENTHE	4.39 €	MUSCAT 100CL	5.80 €		
SIROP DE PECHE	4.39 €				

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les tarifs des boissons pour le débit de boissons communal « BAR'OC », tels que fixés dans le tableau ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
 Pour copie conforme, le Maire, José NUNES.

